

Audit des effets des accréditations sur les organismes d'évaluation de la conformité

Service d'accréditation suisse

L'essentiel en bref

Le Service d'accréditation suisse (SAS) accrédite et examine les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) sur la base des normes internationales. Les OEC peuvent être des laboratoires d'étalonnage et d'essais, des organismes d'inspection et de certification, des producteurs de matériaux de référence ou des organisateurs de tests d'aptitude. Avec l'accréditation, le SAS reconnaît formellement la compétence de plus de 700 OEC d'exercer leur activité selon des exigences spécifiques. L'accréditation renforce la confiance dans la compétence et les services des OEC accrédités et contribue à l'élimination des entraves techniques au commerce.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les effets des accréditations sur le système de contrôle interne (SCI) et sur la surveillance des OEC fédéraux et ceux proches de la Confédération. Il a mené des sondages auprès d'OEC de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'Office fédéral des transports, de l'Institut fédéral de métrologie METAS, de l'Institut de virologie et d'immunologie, de l'Institut Paul Scherrer et des Chemins de fer fédéraux. De plus, il a clarifié des questions sur l'impartialité, l'indépendance et l'approche axée sur les risques du SAS. L'audit a débouché sur de bons résultats.

Une accréditation bien prise en compte, aucune lacune dans la surveillance n'est à constater

Une grande importance est accordée à l'impartialité et à l'indépendance du SAS et de ses collaborateurs. En raison de la petite taille de la Suisse, de sa diversité linguistique et en partie des secteurs d'activités particuliers concernés, le choix des quelque 520 experts techniques sollicités au cas par cas doit répondre à des exigences élevées. Lors de la rotation du personnel, les mandats sont attribués à de nouveaux responsables d'évaluation. Les intervalles réels entre les rotations sont relativement grands. Si le SAS s'emploie à garantir son impartialité et son indépendance, des améliorations ponctuelles sont toutefois possibles.

Le SAS travaille selon des directives strictes des normes ISO et ISO/CEI. Ses partenaires européens vérifient souvent que ces normes sont respectées. Dans le cadre de ces directives, le SAS adopte une approche axée sur les risques. Sa marge de manœuvre est très limitée.

Les tâches et les buts de l'accréditation, de la surveillance et du SCI sont différents, et les recouvrements et points communs peuvent engendrer des risques. Les sondages du CDF n'ont révélé aucun doublon. En outre, aucune lacune due à l'accréditation n'a été constatée dans le SCI ou la surveillance. L'accréditation est bien prise en compte par les OEC audités, et les quelques points communs qu'elle présente avec le SCI ou la surveillance ont été documentés de manière adéquate et transparente.

Texte original en allemand